

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 114/6e L De la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

n° 114/6e L De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
7 septembre 1964Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

rendu exécutoire par arrêté n° 1299 du 7 septembre 1964, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Omar 55 Bahar Bock la concession provisoire d'une parcelle de terrain is d'une superficie de cent quatre-vingt-onze mètres carrés environ, sise à Djibouti, quartier 4, au prix de cent francs le mètre carré.